



# Points saillants



## L'emploi occasionnel : Sources et pratiques

Octobre 2010

*La Commission de la fonction publique (CFP) est un organisme indépendant qui relève du Parlement. Elle est responsable de protéger l'intégrité du système de dotation dans la fonction publique fédérale de même que l'impartialité des fonctionnaires sur le plan politique. De plus, la CFP recrute des Canadiens et Canadiennes qualifiés provenant de partout au pays.*

### Pourquoi la Commission de la fonction publique a-t-elle mené cette étude?

En 1993, une modification a été apportée à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) afin que le travail occasionnel devienne une solution de dotation temporaire, utilisé selon les besoins pour soutenir et maintenir les services continus offerts aux Canadiens.

Les travailleurs occasionnels ne sont pas des fonctionnaires selon la LEFP et, généralement, ne peuvent être embauchés au sein d'une organisation que pour une période d'au plus 90 jours ouvrables par année civile.

En 2007, la Commission de la fonction publique (CFP) a publié une étude qui a révélé qu'une grande proportion des travailleurs occasionnels sont ensuite nommés à des postes de durée déterminée ou pour une période indéterminée, en vertu de la LEFP.

Notre étude, qui couvrait la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, avait les objectifs suivants :

- Déterminer et décrire les sources de travailleurs occasionnels;
- Cerner les facteurs déterminants et les raisons sous-jacentes de l'embauche de travailleurs occasionnels;
- Décrire les pratiques dignes de mention d'embauche de travailleurs occasionnels.

L'étude incluait une revue de quatre organisations de la fonction publique fédérale qui avaient embauché des travailleurs occasionnels durant la période visée. Deux d'entre elles sont de grande taille (2 000 employés et plus) et deux sont de taille moyenne (350 à 1 999 employés).

### Quelles ont été les constatations de la CFP?

Une partie de l'étude comprenait la revue de la documentation sur les travailleurs occasionnels dans d'autres fonctions publiques. Cette revue a révélé que des définitions différentes étaient utilisées pour décrire les travailleurs occasionnels. Cependant, les caractéristiques communes à ces définitions étaient que les travailleurs occasionnels sont souvent embauchés de façon temporaire; ils bénéficient habituellement d'une protection d'emploi limitée et n'ont généralement pas droit aux avantages sociaux.

Notre étude a révélé que les emplois occasionnels sont pourvus en faisant appel aux trois catégories de personnes suivantes :

- Anciens employés d'agences d'aide temporaire, particulièrement dans la région de la capitale nationale;
- Anciens employés de la fonction publique dont les retraités;
- Anciens étudiants qui ne satisfont plus aux exigences des programmes d'emploi pour étudiants.

Une caractéristique courante des personnes embauchées comme travailleurs occasionnels est qu'ils ont souvent déjà travaillé au sein de la fonction publique.

Dans les quatre organisations étudiées, nous avons également observé que les gestionnaires subdélégués embauchaient des travailleurs occasionnels comme une façon rapide de trouver du personnel temporaire pour répondre aux besoins opérationnels imprévus et de courte durée.

Les gestionnaires d'embauche ont cité la création d'un bassin de candidats qualifiés comme solution digne de mention afin d'offrir un accès plus rapide et plus large à l'emploi occasionnel.

## Quelles mesures la CFP prend-elle?

La CFP a utilisé un processus externe national annoncé par l'entremise du site de recrutement post-secondaire en ligne pour établir un répertoire de candidats partiellement évalués accessible à tous les gestionnaires d'embauche de la fonction publique fédérale. Ce répertoire qui contient actuellement plus de 8 700 candidats, vise à doter des postes temporaires, ainsi que des postes de durée déterminée et indéterminée. La CFP encourage également les gestionnaires à utiliser ses autres bassins et répertoires pour répondre à divers besoins, dont l'emploi occasionnel. Ce faisant, il y aura une plus grande intégrité du système de dotation, tout en améliorant l'efficacité.

